

Un congrès syndical extraordinaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **14 (1922)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

durée maximum du travail est de 54 heures par semaine. Le Conseil fédéral décide si les conditions requises pour l'application de cette disposition sont remplies. Si la disposition sus-mentionnée n'est pas applicable, le Conseil fédéral peut, pour des motifs économiques impérieux, autoriser toutes les industries d'une même branche ou seulement certaines fabriques à prolonger la durée du travail jusqu'à concurrence de 54 heures par semaine.»

On ne se fait aucune illusion dans les milieux ouvriers sur la suite que donnera le parlement à cette proposition. Il faudra tout mettre en œuvre pour qu'elle ne soit pas modifiée en mal. La classe ouvrière doit d'ores et déjà se rendre exactement compte de la situation actuelle et prendre toutes les mesures utiles de défense contre la réaction. C'est la raison d'être de notre congrès. La classe ouvrière doit aussi avoir conscience du danger qu'elle court internationalement par la menace de modification des dispositions légales. La prolongation de la semaine légale de travail en Suisse sera le signal pour les pays concurrents d'augmenter à leur tour la semaine de 48 heures chez eux. L'avantage qu'escomptent nos industriels deviendra illusoire et nos excitateurs bourgeois tenteront avec un zèle redoublé de nouveaux assauts contre les droits et les libertés ouvriers afin d'être bientôt à nouveau les maîtres absolus et sans limites.

La baisse des salaires, qui est présentement l'un des problèmes les plus actuels, a déjà provoqué de nombreux conflits qui ne sont pas près de s'arrêter. Une question de principe se pose dans la baisse des salaires, qu'il est urgent que la classe ouvrière revendique, c'est que les salaires correspondent au coût de la vie. La classe ouvrière doit refuser toute baisse de salaire que l'on tente de justifier par le nombre indice, lequel ne contient pas toutes les données du coût de la vie et qui n'est qu'une moyenne et, par conséquent, ne peut trouver son application dans des cas individuels.

La classe ouvrière doit se défendre énergiquement d'être à nouveau la sacrifiée dans la question des baisses de salaire que les autorités appuient et sanctionnent alors qu'elles négligent toute mesure capable d'amener un abaissement du coût de la vie.

Quant à la question du chômage que le congrès doit également traiter, elle n'est malheureusement que trop connue de chacun. Nous ne voulons pas répéter tout ce que nous avons déjà fait à ce sujet. Les procès-verbaux de nos congrès et séances diverses renseignent amplement. Nous reconnaissons d'ailleurs que quelque chose a été fait pour venir en aide aux chômeurs. Mais, il est un fait que la création d'occasions de travail n'a pas été traitée avec tout le sérieux désirable, malgré les difficultés que la question comporte. Tandis que le nombre des chômeurs augmentait de mois en mois, on accordait des subventions ridiculement faibles en laissant aux cantons et aux communes le soin de se débrouiller comme ils le pouvaient ou le voulaient. La commune était-elle pauvre ou avait-elle peu de compréhension pour venir en aide aux chômeurs, on laissait aller les choses en se bornant à la rendre attentive aux symptômes de démoralisation qu'un long chômage provoquait fatalement.

Comme moyen avantageux de combattre le chômage, nos directeurs des finances ont trouvé qu'il fallait réduire les secours de chômage. Ce conseil fut suivi par le Conseil fédéral, qui diminua le montant des secours. Il paraîtrait même que l'on n'en restera pas là. On admet bien que les secours ne suffisent pas, mais on déclare ne pas avoir d'argent, et la Confédération, les cantons et les communes doivent se montrer très prudents en face de leurs dettes grandissantes. Cette

constatation n'est d'ailleurs jamais faite que lorsque il s'agit de payer des secours de chômage aux ouvriers. Aussi convient-il de ne pas prendre ces lamentations trop au sérieux. Comme qu'il en soit, deux seules voies restent ouvertes: des secours suffisants ou du travail.

Ce sont là de graves questions d'actualité que le congrès aura à examiner, des questions qui touchent à l'existence même de l'ouvrier, qu'il soit organisé ou non.

Le congrès doit donner à la classe ouvrière organisée l'occasion de se prononcer sur ces importants problèmes et d'indiquer la marche à suivre. Il est devenu indispensable pour montrer à l'adversaire, qui croit le moment venu pour lui d'écraser les syndicats, que malgré nos divergences théoriques qui prirent bien trop de place dans nos discussions ces dernières années, ces syndicats sont animés d'une volonté unique lorsqu'il s'agit de défendre une conquête. Mais, ce n'est pas seulement le congrès qui doit nous donner ce spectacle, mais partout les ouvriers doivent se joindre à leurs organisations centrales. Une lutte décidée est garante de la victoire.



Contribution à l'histoire du mouvement syndical dans l'horlogerie

Par *Emile Ryser*.

Nous avons demandé à notre camarade Ryser de bien vouloir écrire à l'intention de nos lecteurs ses souvenirs sur le mouvement syndical dans l'industrie horlogère; son activité à la tête du comité de l'*Union générale* et plus tard du comité central de la *Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère*, lui ayant donné l'occasion de vivre intensément une période intéressante du mouvement ouvrier des régions horlogères.

Nous demanderons ensuite à notre camarade Achille Gropspierre, qui fut le réorganisateur de la *Fédération internationale des ouvriers monteurs de boîtes* et qui est actuellement le plus ancien secrétaire permanent, non seulement des organisations horlogères, mais de toutes les fédérations suisses, de nous dire aussi ses souvenirs de militant. Son nom, comme celui d'Emile Ryser, est attaché à l'histoire du mouvement syndical horloger, auquel lui aussi s'est dévoué avec un courage et une persévérance dont la génération actuelle bénéficiaire de cette activité, ne peut avoir aucune idée. Nous nous faisons un devoir de dire cela, au risque de froisser la modestie de ces deux excellents camarades, en ne pensant uniquement qu'aux moments difficiles et si pénibles parfois que leur dévouement inlassable eût à supporter.

* * *

Tu me demandes d'écrire pour la *Revue syndicale suisse* l'histoire du mouvement syndical dans l'industrie horlogère. C'est là un travail qui est bien au-dessus de mes moyens, car pour le faire il me manque toute la documentation nécessaire. Il faudrait pouvoir fouiller les archives des anciennes fédérations de métiers, que l'on retrouvera, en partie du moins, au siège de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers. Mais, ce serait là tout un long travail de recherches qui exigerait du temps dont je ne dispose pas. En outre, il faudrait consulter nombre de personnes qui ont vécu la première période du mouvement syndical horloger et qui possèdent encore des documents, ou des souvenirs suffisamment précis pour être ensuite collationnés. Malgré tout le plaisir que j'aurais de me livrer à ce travail qui me ferait revivre la plus belle partie de ma vie, je me vois dans l'obligation d'y renoncer.